



**SYNDICAT MIXTE DES BASSINS VERSANTS DU REART, DE SES AFFLUENTS
ET DE L'ETANG DE CANET/SAINT-NAZAIRE**

3, rue des Fenouillèdes – Parc d'activités Sud Roussillon – 66 280 SALEILLES

Tél : 04.68.22.18.53

Délibération N°2023-20

L'an deux mille vingt-trois et le six avril, le Comité Syndical du Bassin Versant du Réart, de ses affluents et de l'étang de Canet-Saint Nazaire, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil de Saleilles, sous la présidence de Monsieur François RALLO, Président.

Etaient présents :

MMES. Rosemary DROUILLOT _ Luce FAXULA _ Maya LESNÉ _ Alexandra MAILLOCHAUD _ Nathalie PINEAU.

MS. Francis AUSSEIL _ Modeste BOSQUE _ Philippe BRETEAU _ Robert DIAZ _ Jean-François FABRE _ Jean-Louis FOUR _ Marc GIMBERNAT _ Rodolphe LAFFONT _ Jean-André MAGDALOU _ Christophe MANAS _ Jean-Charles MORICONI _ Robert OLIVE _ Louis PUIG _ Olivier RABAT _ François RALLO _ Louis SALA _ René WALLEZ.

Etaient absents et excusés :

MMES. Maria CABRERA _ Annie LELAURAIN _ Colette ROIG _ Sara TOURNÉ.

MS. Francis ALIS _ Rémy ATTARD _ Gilles CASAS _ Michel CRETON _ Luc DEVEZE _ Denis FERRER _ Antoine FIGUE _ Jean-Pierre LEROY _ Théophile MARTINEZ _ Christian MIRA _ Gérard NOLLEVALLE _ Georges PUIG _ André RADONDY _ Jean-François REGNIER _ Jean-Jacques THIBAUT _ Max TIBAC _ Jean-Marc THOBOIS.

Avaient donné procuration :

MME. Colette ROIG à donner procuration à Robert OLIVE.

Etaient absents :

MMES. Annie PEZIN _ Christine RODRIGUEZ.

MS. Patrick BELLEGARDE _ Thierry DEL POSO _ Patrick MAURAN _ Raymond PLA.

Assistaient également à la séance :

MMES. Morgane BOISRAME _ Sandrine BOSSOREIL _ Elodie DUSSAUSOIS _ Christelle PLAGNES _ Lorie VERGNES.

MS. Baptiste BASNIER _ Jean-Claude TORRENS.

A été élu secrétaire de séance :

M. Rodolphe LAFFONT.

Convention entre le SMBVR et les communes du bassin versant pour la mise à disposition de l'accès à « Hydromed Cloud »

Dossier présenté par : Rodolphe LAFFONT, Vice-président délégué.

Le comité syndical réuni en séance publique,

Le syndicat a validé de nouveaux statuts dans le cadre de la prise de compétence GEMAPI le 16 octobre 2018.

Monsieur le Vice-président délégué rappelle que le SMBVR est compétent pour la gestion des ouvrages hydraulique classés sur le territoire du SMBVR dans le cadre de la prise de compétence GEMAPi depuis le 16 Octobre 2018. Début 2022, le SMBVR a implanté quatre stations de mesure de hauteurs d'eau au droit des digues (Réart, Llobères et Agouille de la Mar) afin d'améliorer la surveillance.

Le SMBVR a proposé aux communes de partagé l'accès aux données numériques de surveillance en temps réel en se connectant au visualiseur « Hydromed Cloud ». Les données peuvent présenter un intérêt pour la mise en œuvre d'actions en matière de sécurité publique.

Une convention, disponible en annexe, a été construite afin de fixer les modalités de mise à disposition par le SMBVR de l'accès aux données au profit des communes de l'ensemble du territoire du SMBVR.

La convention sera établie pour une durée d'un an tacitement reconductible et l'accès au visualiseur sera gratuit pour les communes.

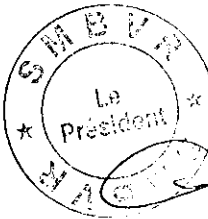
En conséquence, il est proposé à l'assemblée, d'une part d'approuver la convention entre le SMBVR et les différentes communes intéressés et d'autoriser Mr le Président ou son représentant à signer lesdites conventions ainsi que toute pièce utile en la matière.

Le comité syndical, ouï l'exposé du Vice-président délégué et après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- **APPROUVE** la convention entre le SMBVR et les différentes communes du bassin versant intéressés,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions précitées, ainsi que tout document utile en la matière.

Pour : 23 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.


Le Président
François RALLO